

COMPTE-RENDU DE LA PREMIERE REUNION PUBLIQUE

Salle des fêtes François Rabelais à Ormes le 18 décembre 2025

Rédacteur : Jean GODET commissaire enquêteur

Le public était invité à partir de 17 h pour une réunion d'information prévue pour durer jusqu'à 19 h.

Etaient présents monsieur Alain TOUCHARD maire de Ormes, monsieur Robert Etaient également présents monsieur Llorenç JALLE GARRIDO directeur technique et développement chez PANATTONI France et monsieur Sylvain GRIAUD directeur des opérations au sein de NEODYME (auteur du dossier de demande d'autorisation environnementale) pour le compte du pétitionnaire, la société PDC INDUSTRIAL FR III.

Est-ce que le public a trouvé toutes les informations relatives au projet sur le site dématérialisé ouvert depuis le 21 novembre (en 10 jours, le site a enregistré près de 1200 visiteurs), toujours est-il que personne ne s'est présenté à cette réunion. Toutefois, pour une information complète, je reprends ci-après l'introduction que j'aurais faite lors de cette réunion précisant le rôle et la déontologie du commissaire enquêteur ainsi que certains aspects pratiques de la mission et je joins à ce compte-rendu, en pièce séparée, la présentation synthétique du projet qu'avait préparée les représentants du pétitionnaire.

« Je me présente : Jean Godet, commissaire enquêteur. J'ai été nommé par le président du tribunal administratif pour mener cette enquête publique. Ma fonction est totalement indépendante. Je n'ai aucun intérêt personnel aussi bien dans le projet que dans la commune de Ormes. J'insiste sur ce point pour que vous compreniez bien que mon rôle se veut strictement impartial.

J'ai parlé d'enquête publique mais en fait nous sommes ici dans le cadre d'une consultation publique, procédure qui a remplacé récemment l'enquête publique traditionnelle, notamment pour les projets d'installations classées pour l'environnement. La consultation dure 3 mois, au lieu d'1 mois dans l'enquête publique, ce qui doit permettre d'améliorer l'information et la participation du public. Cette consultation va se dérouler jusqu'au 20 février 2026.

L'un des avantages de cette nouvelle procédure est que certaines démarches administratives peuvent se faire en parallèle, ce qui permet de gagner du temps sur l'ensemble du processus.

Mon rôle en tant que commissaire enquêteur est de garantir le bon déroulement de cette consultation. Vous avez la possibilité de vous informer, de poser des questions, d'obtenir des réponses de la part des représentants du porteur de projet et bien sûr de donner votre avis.

Un site internet dédié a été mis en place pour cette consultation. L'adresse figure sur l'avis de consultation (voir les affiches). Vous y retrouverez toutes les informations utiles et surtout les documents complets de présentation du projet.

Conformément à la réglementation, 2 réunions publiques sont organisées dans le cadre de cette consultation : la première a lieu aujourd'hui 1^{er} décembre, la seconde se tiendra au même endroit et aux mêmes heures le 10 février 2026.

Je rédigerai un compte rendu de chaque réunion qui sera mis en ligne sur le site internet. Ce compte rendu reprendra la présentation du porteur de projet ainsi que les éléments essentiels évoqués. Pour cela, j'enregistre la réunion et le compte rendu que j'en ferai sera anonyme vous concernant, sauf si vous souhaitez qu'il en soit autrement, auquel cas vous voudrez bien me le dire lors de votre intervention.

En complément des 2 réunions publiques, j'assurerai 2 permanences de 3 heures à la mairie d'Ormes, le 18 décembre prochain et le 20 janvier 2026 de 14h à 17h. Lors de celles-ci, je serai présent avec le dossier et vous pourrez venir échanger avec moi et déposer vos observations sur un registre mis à disposition du public. Ce registre sera à votre disposition durant toute la durée de la consultation aux heures d'ouverture de la mairie.

A l'issue de la consultation, je réalisera une synthèse des observations reçues aussi bien sur le site internet que sur le registre papier ou bien par courrier. Cette synthèse sera transmise au porteur de projet qui disposera de 5 jours pour y répondre. Ensuite, j'aurai 15 jours pour rendre, à la Préfecture du Loiret, mon rapport et mes conclusions motivées, fondées sur l'analyse des observations reçues, les explications fournies par le porteur de projet et les éléments du dossier. »

A 19 h, j'ai clos la réunion.

